

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

OFFICE OF THE SPECIAL REPRESENTATIVE  
OF THE SECRETARY GENERAL  
FOR COTE D'IVOIRE

BUREAU DU REPRESENTANT SPECIAL  
DU SECRETAIRE GENERAL  
POUR LA COTE D'IVOIRE

## COMITE DE SUIVI DE L'ACCORD DE LINAS-MARCOUSSIS

### COMMUNIQUE

Le Comité de Suivi s'est réuni mercredi 09 juillet 2003, et a procédé à l'analyse de la situation générale en Côte d'Ivoire.

Le Comité s'est réjoui de la **Déclaration Conjointe des Forces de Défense et de Sécurité de Côte d'Ivoire et des Forces Armées des Forces Nouvelles**, signée le 04 juillet 2003 et des propos tenus à cette occasion par le Président de la République.

Le Comité a relevé dans le texte adopté et publié par les responsables des forces armées divers points importants dont notamment :

- La déclaration de la fin de la guerre et la levée des zones de guerre ;
- La reconnaissance de l'autorité du Chef de l'Etat et du Gouvernement de réconciliation nationale ;
- L'engagement à soutenir les dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis ;
- Le soutien des actions visant le retour à la normalité administrative, économique et sociale sur toute l'étendue du territoire national ;
- L'engagement à garantir la sécurité à toutes les populations et en particulier aux membres du Gouvernement ;
- La détermination à opérer un démantèlement des milices et groupes parallèles ;
- L'appel à la suspension des achats d'armes afin de faciliter la mise en œuvre du programme : « Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) ».

Le Comité de Suivi prend acte formellement de ces engagements qui correspondent aux vœux du Conseil de Sécurité des Nations Unies dont la mission à Abidjan (30 juin au 02 juillet 2003), a insisté sur ces diverses questions contenues dans son **Rapport S/2003/688** du 07 juillet qui vient d'être officiellement publié à New York.

Le Comité se fondant précisément sur ce Rapport et à la demande du Conseil de Sécurité des Nations Unies, appelle une fois encore à la nomination, dans les meilleurs délais, des Ministres de la Défense et de la Sécurité et à l'adoption de la Loi d'Amnistie proposée par le Gouvernement de Réconciliation Nationale.

Enfin, le Comité de Suivi engage toutes les forces politiques ivoiriennes à s'impliquer fortement et de bonne foi dans la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis afin d'accélérer le processus devant permettre, dans les délais constitutionnels requis, des élections ouvertes, libres et transparentes.

Fait à Abidjan, le 09 juillet 2003.